

Manching, Coirent... qui révèlent d'un sens de l'urbanité que Rome développera en idéologie fondatrice. On retrouve les mêmes interrogations à propos des lieux de culte qui se reformuleront dans les nouveaux cadres civiques. La permanence n'y est peut-être pas aussi prégnante que l'auteur ne le pense. Les bilans ne sont pas moins approfondis pour les transitions politiques, économiques, administratives, institutionnelles, qui s'appuient sur les travaux les plus récents et les mieux informés. Sur l'assiette foncière dans la Cité des Tongres, on verra aussi Georges Raepsaet, *La Civitas Tungrorum*, le *pes drusianus* et le statut des terres conquises, *RBPH* 97 (2019), p. 67-94. La *Gallia Comata* de Michel Reddé doit être considérée comme le vade mecum indispensable pour donner du cadre et de l'information contextuelle aux travaux des archéologues du Nord de la Gaule, protohistoriens autant que romanistes du début de l'Empire.

Georges RAEPSAET

Patrice FAURE et Frédéric HURLET (Éds), *En quête de pouvoir, de Rome à Lugdunum*. Lyon, Lugdunum Musée et théâtres romains – Snoeck, Gand, 2021. 1 vol. broché, 23,5 x 28 cm, 224 p., nombr. ill. Prix : 30 €. ISBN 978-94-6161-687-8.

Une importante exposition historique consacrée à la notion et à la réalité du pouvoir à Rome s'est tenue à Lyon au Musée Lugdunum - Musée et théâtre romains, sous la direction de Claire Iselin, du 6 octobre 2021 au 27 février 2022. Les organisateurs ont choisi de faire rédiger un catalogue exceptionnel qui présente à la fois les pièces exposées et des contributions dues aux meilleures plumes – la plupart françaises – du moment, afin de proposer à un public large un tableau des caractéristiques de l'État romain d'époque impériale, d'Auguste aux Sévères, par le biais du fonctionnement du pouvoir, de son acquisition, de sa succession, de son usurpation, le tout dans une perspective qui mette Lyon en scène. Deux chapitres composent le volume en plus du catalogue proprement dit. Le premier, intitulé « Succession impériale et usurpation », rejoint Lyon par l'entremise de L. Munatius Plancus, fondateur de la colonie ; puis par l'Autel du Confluent, modèle du culte impérial et rassembleur des élites locales. Le second, « La succession impériale à l'épreuve de la mort de Commode. Les années 193-197 », rassemble une série d'études consacrées à ces années qui débouchent sur la bataille de Lyon, et sur la *domus divina* sévérienne. – L'introduction, due aux éditeurs, pose en quelque sorte les balises du volume en plaçant la quête du pouvoir dans une perspective sociologique, celle qui aujourd'hui concurrence l'approche institutionnelle remontant à Mommsen. Comment le prétendant à l'Empire était-il accepté par les forces politiques et comment se maintenait-il au pouvoir ou pourquoi se faisait-il renverser. « C'est toute la sociologie wébérienne sur l'obéissance au souverain et les modalités de cette obéissance (-) appliquée à l'histoire de Rome ». La démarche explique comment cet accent méthodologique peut conduire à privilégier les ruptures et les prises de pouvoir d'une part, la place de Lyon d'autre part. L'exemple d'Auguste illustrerait parfaitement cette approche ; lui qui au moment de l'assassinat de César n'était qu'un prétendant parmi d'autres mais qui sut se faire accepter à la fois par les armées, le Sénat et le peuple en réussissant à transformer ce qui était en sorte une usurpation en un pouvoir reconnu de tous. D'accord sur l'aspect sociologique d'acceptation mais il me semble que cette acceptation se situe en aval. En amont, existe toute une

combinaison institutionnelle complexe d'*imperium*, d'*imperium maius*, de puissance tribunicienne, d'auspices, de *cognomen Augustus*, notamment ce jeu subtil de remplacement du consulat (avec l'inconvénient du collègue) par d'autres éléments qui lui assuraient les mêmes prérogatives, le tout dans un certain respect du Sénat, qui ne peut pas être évacué comme une « préhistoire » et conditionne tout le Principat. C'est ce fondement institutionnel construit par Auguste qui a survécu jusqu'au début du III<sup>e</sup> siècle, avec des hauts et des bas, que Cassius Dion a vu se déliter de son vivant (voir le compte rendu des livres 78-80 de son *Histoire romaine*, p. 179-181). Auguste a institué une « monarchie républicaine » savamment élaborée en plusieurs actes, qui lui assurait finalement de manière permanente le *summum imperium auspiciumque*, pour reprendre la formule de Frederik Vervaet dans *The High Command in the Roman Republic*, Stuttgart, 2014, p. 239-292, spéc. p. 291. Et c'est cette « monarchie » qui a été acceptée, grâce bien sûr aussi à des éléments de charisme ou de fortune, de réussite militaire, de « communication » sur le retour de la paix, sur la « concorde des ordres » etc., mais cela n'aurait pas suffi : un bouquet de ce type n'avait pas suffi à César. La sociologie, à mon sens, ne suffit pas à expliquer Auguste et le Principat, ni cette durée. Le détail de la nature, des étapes, des décisions (comme l'ordonnance de Kyme de 27) et du fonctionnement des pouvoirs d'Auguste continue d'ailleurs à être discuté et des nuances dans leur définition et leur compréhension subsistent chez les historiens qui maintiennent les institutions au cœur du processus. Si cet aperçu donne une idée de la structure du volume, de son optique historiographique et des thèmes abordés, il ne rend pas justice à la variété et à la richesse des exposés qui représentent un cas rare de recherche pointue mise à la disposition d'autres lecteurs que des spécialistes. Reprenons donc plus en détail les grands axes et les points forts du contenu. – Le premier texte, de la plume d'Egon Flaig, dont la thèse sur le thème de l'usurpation en 1992, a fait date, revient sur les crises de succession et souligne d'emblée que la monarchie romaine a connu moins de chutes violentes que les autres empires antiques. Il l'explique toutefois non par la « préhistoire » comme il qualifie la continuité républicaine mais par la conception même de la monarchie romaine par comparaison avec d'autres. La théorie comparatiste remplacerait les structures fondamentales issues de la république. L'auteur tente de montrer que « la monarchie romaine était un système politique dans lequel le règne d'un empereur était fondé sur l'acceptation ». Toutefois l'auteur, qui affirme que le Principat n'était pas une monarchie constitutionnelle, est contraint immédiatement de constater que les pouvoirs de l'empereur reposaient sur les pouvoirs républicains avec la marge de manœuvre relativement limitée dont disposaient les magistrats en vertu de leurs collègues ou des autres *ordines* de l'État. C'est-à-dire que l'empereur devait conserver de bonnes relations avec le Sénat, l'armée et le peuple et à cette fin exploitait les mises en scène à la fois politiques, religieuses et ludiques qu'étaient les jeux. En particulier les grands jeux de Rome où la personne de l'empereur était présente. Ces perspectives donnent des éclairages intéressants sur le fonctionnement du pouvoir impérial, certes, mais, à mon sens, en complément à une assise institutionnelle et non en remplacement. Qu'en était-il de l'usurpation ? Là apparaissent la province et l'armée. La lutte était – serait ? – davantage un combat entre des corps de troupes appuyant chacun leur chef qu'une guerre civile. Un général pouvait défier l'empereur régnant et tenter de s'imposer par la victoire de ses légions. Mais il devait impérativement obtenir l'acceptation à Rome. Ce point de vue apporte une réflexion

intéressante sur les modalités des successions impériales, mais une réflexion assez théorique qui joue beaucoup sur la « communication » dans une perspective qui paraît un peu anachronique, et qui, soit dit en passant, s'appuie sur une carte de l'Empire qui n'est pas exempte d'imperfections. Un des grands moyens de communication dont usait l'empereur, dans l'optique adoptée, était sans conteste l'inscription. Les épigraphes constituaient une représentation du pouvoir et un instrument de communication politique. Dans un ouvrage de large portée, il était indispensable d'examiner et d'explicitier les titulatures impériales et les grandes dédicaces monumentales, comme le propose Frédéric Hurllet. Après ces exposés introductifs, l'accent se porte sur les personnes. Auguste d'abord en tant que « fondateur d'un gouvernement des vertus », une idéologie symbolisée par le bouclier d'or, que reprendront ses successeurs et que les usurpateurs ne manqueront pas de magnifier à leur tour (Anne Gangloff). Le fameux bouclier « *clipeus virtutis* » dont la réplique en marbre retrouvée à Arles a permis de matérialiser l'épisode relaté par Auguste lui-même dans ses *Res Gestae*, fait ensuite l'objet d'une brève étude par Sarah Rey. Comme cela avait été suggéré plus haut, le Sénat joue un rôle essentiel dans le fonctionnement du Principat. Ses relations avec l'empereur seront variées et plus ou moins sereines, mais le Sénat pose des actes décisifs qu'il importe de revoir. Le sénatus-consulte d'investiture tout d'abord, qui comme le souligne Frédéric Hurllet, est plus un signe de ratification qu'un réel choix, et enfin la consécration ultime, avec pendant le règne des problèmes de préséance, d'intervention impériale dans le cours des débats ; Tacite nous en rend compte mais aussi des documents épigraphiques comme la *Tabula Siarensis* ou la relation du procès de Pison ; ces sources montrent bien, et davantage que ce n'est ici présenté, que le Sénat ne disposait plus de réelle autonomie et que les décisions de Tibère, par exemple, bien avant Domitien, étaient sans appel. Arrivée à Lyon, avec la figure de L. Munatius Plancus qui fonda la colonie, sans doute dans la perspective des projets de César pour la Gaule. M.-Cl. Ferrière décrit le personnage et sa carrière, en montrant que ses choix politiques, connus notamment par la correspondance de Cicéron, furent composés de ralliements et de trahisons. Et il acheva son adhésion politique à Octave en proposant au Sénat en 27 de lui octroyer le *cognomen Augustus*. Comme on l'a vu aussi, la plèbe était un des acteurs que l'empereur devait s'adjoindre et flatter. Cyril Courrier commence par rappeler tout ce que la plèbe de Rome n'était pas, c'est-à-dire l'image moderne véhiculée par les médias d'une foule ignare et dépersonnalisée, un peuple de fainéants comme même un historien patenté l'a naguère décrite. Ce spécialiste de la couche active de l'*Vrbs* sait combien les citoyens qui n'appartenaient pas aux ordres supérieurs étaient le moteur économique et culturel de la Ville, et pesaient sur le pouvoir. Une parenthèse peut-être dans ce parcours des acteurs politiques de Rome, l'exposé de Pascal Montlahuc sur la libre parole, dont l'anecdote rapportée par Cassius Dion (LXIX, 6, 3) à propos d'Hadrien interpellé dans la rue, et qui accepta de répondre, peut servir de support. On passe ensuite aux armées et à leur relation avec le prince. François Cadiou rappelle les étapes des transformations de l'armée républicaine en armée impériale sous le seul commandement de l'empereur, ce qui n'en faisait pas des troupes au seul service de sa personne mais bien à celui de l'État, la *res publica*. Ce qui rejoint l'idée, sous-jacente mais peu visible dans l'ouvrage, que les institutions dominaient l'acceptation. Pour preuve, l'un des premiers soins de Tibère succédant à Auguste fut de rappeler que les soldats relevaient de la *res publica* et non de lui (Cassius Dion, LVII, 2, 3). Il a surtout été question des hommes,

qu'en est-il des dieux ? Romain Loriol s'interroge sur la double légitimité religieuse du prince, celle qui reposait sur sa capacité à maintenir de bonnes relations avec les dieux et celle qui témoignait du support que lui accordaient la Fortune et les puissances divines. Pas d'élection divine cependant et pas de cérémonie d'investiture divine, mais un strict respect des rites. Car il fallait aussi persuader les hommes de cette protection divine. Retour à Lyon et à l'Autel du Confluent. Signe tangible de l'adhésion des élites gauloises à l'Empire et à l'empereur, le culte de Rome et d'Auguste rassemblait les peuples gaulois dans une perspective religieuse et politique. À cette haute date, 12 avant notre ère, le pouvoir augustéen souhaitait sans doute souligner la pacification des Gaules avant les grandes conquêtes germaniques espérées. Les buts exacts et les modalités de cette institution sont toutefois discutés et il n'est pas impossible qu'ait prévalu – plutôt ou aussi ? – un souhait de remettre en vigueur une tradition proprement gauloise (voir à ce sujet E. Arbabe, *La politique des Gaulois*, Paris, 2017, p. 103-165). Dans les faits, la réunion annuelle des grands-prêtres à l'Autel était, en plus des cérémonies officielles, une occasion d'autocélébration et de mémoire gentilice qu'un nombre appréciable de monuments nous ont conservée (William Van Andringa). Aldo Borlenghi reprend ensuite la question du point de vue archéologique et décoratif. On complétera par l'examen des élites lyonnaises dans leur rapport avec le pouvoir impérial sous la plume de François Bérard. La matière est courte et les exemples connus peu nombreux. Dès l'entame de l'ouvrage, il était question de problèmes de succession. Cette fois c'est bien à une crise majeure que nous avons affaire : les années 68-69 dont Pierre Cosme décrit brièvement les épisodes. À cette guerre civile, car il me semble que l'on peut en parler en ces termes, succède la période flavienne qui se clôture aussi par un changement de dynastie et de régime : la parole est à Nerva en 96 où, malgré l'assassinat de Domitien, la transition se fera sans heurt (Jean-Michel Roddaz). Le volet suivant de l'ouvrage est consacré aux Sévères. Pour faire la transition, Antony Hostein examine le « langage monétaire » depuis les Julio-Claudiens, moyen de financer les guerres et les conquêtes mais aussi support de propagande et d'idéologie. Le thème des années 193-197 sera plus resserré. Après un premier exposé historique sur les successions de Commode à Septime Sévère en passant par des usurpations (Patrice Faure), puis une brève ouverture sur Pertinax (Olivier Lempereur), François Chausson propose un tableau prosopographique complexe de la famille des Sévères et de Clodius Albinus. Jean Charles Balty nous décrit les portraits de ces années et leurs caractéristiques iconographiques, tandis que Gianpaolo Urso recherche chez Hérodien et Cassius Dion, sans oublier l'*Histoire Auguste*, les informations historiques les plus sûres sur les opérations. Les événements se concentrent ensuite sur 197 où le chemin de Clodius Albinus mène à Trèves qui fut assiégée. Défendue par la XXII<sup>e</sup> légion *Primigenia* de Mayence (*CIL* XIII 6800), la ville, la légion, le gouverneur de Germanie supérieure, firent preuve de loyauté envers Sévère (Patrice Faure). Puis vint la bataille de Lyon (Maxime Petitjean). On pourrait avoir retrouvé la tombe de l'un de ses combattants (Cyrille Ducourthial) et des traces d'une lutte de pouvoir de cette même époque semblent se dessiner dans les fouilles du Clos de la Visitation : un *armamentarium* pour la défense de la colonie ? (Benjamin Clément *et al.*). Lucas Guillaud établit aussi un relevé des *militaria* de Lyon. Après la bataille et la victoire, Septime Sévère se lança dans un processus de répression et d'épuration qui affecta tout l'Empire. Les historiens anciens, l'épigraphie et le monnayage en témoignent, mais l'empereur chercha aussi à ramener le calme en

réhabilitant Commode et en invoquant une refondation de l'ordre romain sans nouvelle dynastie (Benoît Rossignol). Qu'en était-il de la réelle dynastie ? La *domus divina* fut à la fois et successivement apte au consensus et fratricide (Anne Daguet-Gagey). Un dernier regard est accordé aux insignes du pouvoir impérial et à sa sacralisation (Patrice Faure). Un ouvrage important, bien au-delà d'une vulgarisation savante.

Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER

Jörg RÜPKE & Greg WOOLF (Eds.), *Religion in the Roman Empire*. Stuttgart, Kohlhammer, s.d. (2021). 1 vol., 16 x 23 cm, 323 p., 28 fig. (DIE RELIGIONEN DER MENSCHHEIT, 16, 2). Prix : 89 €. ISBN 978-3-17-029224-6.

Inséré dans une collection qui ambitionne de présenter à un public cultivé « les religions de l'humanité », ce volume offre un panorama sélectif de la religion romaine en dix petits chapitres accompagnés chacun d'une bibliographie. D'emblée, la carte générale sensée donner un cadre à l'exposé et datée de 117 est surprenante : non seulement elle exige une loupe pour être lisible – il aurait fallu l'imprimer à l'italienne – mais elle présente des particularités non explicitées : une frontière septentrionale de la Germanie sur l'Elbe, des villes indiquées pour quelques provinces (mais sur quel critère ? Pourquoi par exemple ne citer que Massilia pour la Narbonnaise ? Et Cologne manque), la dénomination des provinces n'est pas canonique (la Germanie, qui à cette date est double, n'est pas une partie de la *Gallia* ni la Lusitanie de l'*Hispania*), et le choix des fleuves reproduits est également curieux... À titre d'introduction, les éditeurs proposent, sous le titre « Living Roman Religion », une approche historiographique brève qui remonte à Fustel de Coulanges et à Wissowa. Le *polis-model* y est rapidement décrit comme une tendance de la recherche qui « remain influential ». C'est donner l'impression d'un concept dépassé et réduire d'office son intérêt sans le définir clairement. Pourtant cette conception de la religion romaine comme fondamentalement civique et communautaire, ritualiste, étudiée strictement d'après les sources antiques sans négliger les apports de l'ethnographie, offre une lecture éclairante des pratiques religieuses dans l'Empire avec leurs variantes géographiques : étant donné, en effet, leur implantation dans les *civitates* et leur territoire, et le caractère propre qu'elle revêt à chaque fois, il convient impérativement de tenir compte de ce cadre institutionnel pour en étudier les modalités. Par ailleurs, donner cette formule en *incipit*, c'est aussi placer l'ouvrage dans une autre perspective, qui est annoncée comme « the best modern accounts on Roman Religion », lesquels « do not allow these texts (*i.e.* the written evidence for ancient belief and cult) to determine the questions we might ask ». D'emblée donc les auteurs annoncent qu'ils ne feront pas fond sur les sources antiques mais sur le comparatisme. Certes les comparaisons entre les pratiques religieuses peuvent apporter des éclairages intéressants et, d'ailleurs, les historiens du *polis-model* ne s'en privent pas, mais que ces éléments puissent remplacer et les données des textes et les éléments institutionnels qui sous-tendent la pratique des cultes au sein des religions romaines, ne peuvent emporter l'adhésion. C'est d'ailleurs une manière de se simplifier le travail car l'exégèse et la compréhension des rituels et des préceptes ne sont pas simples et le dépouillement des sources épigraphiques est parfois fastidieux. L'accent mis aussi sur la croyance (« belief ») s'inscrit dans la même veine et n'est pas